



Sucession des comptes de mon pere

Par **ares**, le **10/04/2008** à **20:16**

bonsoir rn j ai reçu une lettre de mon notaire pour la succession de mon pere qui me demande l autorisation de faire procede a la cloture et au remboursement des comptes ainsi qu a la vente des titres en portefeuille pourriez vous me clarifiez tous ca surtout la ventes des titres en portefeuille veuillez excuser mon ignorance merci

Par **Visiteur**, le **10/04/2008** à **22:39**

Bonsoir,rnVotre Père possédait des placements en titres...(bourse) ce peut être rndes actions, des obligation des SICAV ou Fonds communs de placements.rnrnDemandez au notaire pourquoi il veut les faire vendre ?rnIls peuvent aussi être conservés par les héritiers, d'autant que les actions ont beaucoup souffert de la baisse récente de la bourse et ce n'est peut être pas le moment idéal...à vous de voir !